



RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2024 SERVICE DES LOISIRS

1. PROJET : CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE

- 15 octobre 2024 : rencontre de démarrage et présentation des plans
- 16 octobre 2024 : choix des couleurs pour la tôle par les membres du conseil
 - Toiture extérieure : blanc polaire
 - Plafond intérieur : blanc polaire
 - Murs intérieurs et extérieurs aux extrémités : gris pierre
- 21 octobre 2024 : début des travaux (démantèlement)
- Échéancier projeté :
 - 21 octobre 2024 à décembre 2024
 - Mars 2025 à la fin juin 2025
 - À noter que les travaux :
 - Ne devraient pas empêcher la production de patinoires extérieurs pour l'hiver 2024-2025 (solution temporaire offerte pour l'éclairage)
 - Devraient être complétés pour la Fête nationale 2025

2. PROJET : PARC À CHIENS

- 10 octobre au 18 octobre 2024 : début des travaux
 - Prises de mesures
 - Traits carrés
 - Nivelage du terrain (en régie, travaux publics)
 - Coulage du béton
 - Installation des poteaux
- 25 octobre 2024
 - Début de l'installation de la broche
- À noter que les portes seront seulement disponibles autour du 11 novembre. Elles seront installées aussitôt que Clôture Hi-Tech les reçoit.
- Réception du mobilier de parc à la mi-novembre.

3. MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

- L'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) invite les municipalités à adopter une motion pour la liberté intellectuelle dans les bibliothèques publiques.
- Voici le message qui a été envoyé à toutes les bibliothèques publiques du Québec :

« Au Québec et ailleurs, certaines situations de censure, de restrictions ou de jugements peuvent faire craindre pour l'avenir et la mission fondamentale de nos établissements culturels. C'est pourquoi l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec, ont préparé et proposé une motion visant



RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2024 SERVICE DES LOISIRS

à reconnaître l'importance du rôle primordial de nos bibliothèques dans le respect de la liberté intellectuelle.

Nous vous invitons dès aujourd'hui à faire entériner cette motion par les conseils municipaux de vos municipalités car il nous semble essentiel qu'elles aient une position claire à ce sujet. Le Québec est une province d'ouverture et de tolérance et les bibliothèques sont les gardiennes de la liberté intellectuelle. »

DEMANDE DE RÉOLUTION

Je recommande aux membres du conseil de prendre connaissance de la motion proposée par l'ABPQ et de l'entériner s'ils sont en accord avec ce qui est décrit.

4. DEMANDE DE LOCATION DU LOCAL DE GORILLA GYM – PROGRAMMATION DE COURS VILLE

- Le Service des loisirs est confronté à plusieurs problématiques au niveau des locaux pour sa programmation de cours. Ces problématiques créent de l'insatisfaction auprès des professeurs et des participants.
- Vous trouverez un document détaillant les problématiques vécus ainsi que la solution proposée par le Service : location du local de Gorilla Gym.

DEMANDE D'AUTORISATION

Je demande l'autorisation aux membres du conseil pour faire la location du local appartenant à Gorilla Gym pour l'année 2025 :

- 2 sessions pour les 4 cours de karaté
- 1 session et demie pour les 3 cours de mise en forme pour aînés

5. HALLOWEEN 2024

- Activités pour l'Halloween 2024
 - Vendredi 25 octobre : ciné-Halloween avec popcorn, petits jus et bonbons pour les enfants
 - Jeudi 31 octobre :
 - petit parcours hanté au parc Euclide-Lacasse avec personnages et distribution de 700 sacs bien remplis de bonbons!
 - Présence bénévole des pompiers dans les rues, total de 5 véhicules, distribution de bonbons et de bracelets lumineux aux enfants et sensibilisation à la sécurité



RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2024 SERVICE DES LOISIRS

6. ACTIVITÉ DE NOËL

- En collaboration avec les Chevaliers de Colomb, le dimanche 1^{er} décembre prochain, les familles seront invitées à prendre part au brunch de Noël.
- Nouveauté cette année : collaboration avec le Centre de la famille St-Pie pour les portions « Dépouillement d'arbre de Noël » et « Animations ». Chaque enfant âgé de 0 à 12 ans pourra rencontrer le Père Noël et recevoir un cadeau. Aussi sur place : maquillage, bar à bonbons et micro-magie. Aucune inscription requise et participations gratuites.

7. JOURNAL MUNICIPAL – MODIFICATION

- Un changement mineur a été apporté au journal municipal :
 - Suite à plusieurs commentaires reçus via le sondage pour la Politique familiale ainsi que sur différents réseaux sociaux, le mois de la couverture va désormais concorder avec celui du calendrier à la fin du journal.
 - En effet, toute l'information annoncée dans le journal est toujours orientée sur le mois prochain. Toutefois, le mois inscrit sur la couverture correspondait au mois en cours. Comme le journal sort toujours le 20^e jour de chaque mois, plusieurs citoyens avaient reproché à la Ville d'être en retard dans les nouvelles annoncées, alors qu'en fait ce n'est pas le cas. Le journal d'octobre 2024 n'existe donc pas, car la modification a été apportée pour cette édition.
- Ce changement mineur évitera donc toute confusion!

8. DEMANDE DE MODIFICATION À LA POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE DE LA VILLE

- En 2023, la Politique de location a été entièrement révisée.
- Par contre, afin d'être le plus cohérent possible au niveau de la tarification, je propose d'apporter une correction à la tarification de l'appariteur pour les plateaux du terrain des loisirs.
- Actuellement, il est inscrit que le tarif pour l'appariteur est de 45\$ à l'unité et de 90\$ pour une journée complète.
 - Afin d'être cohérent avec la tarification pour le Centre sportif et culturel, voici ma proposition :
 - Retirer le tarif appariteur dans les cases reliées au pavillon des loisirs*
 - Ajouter une ligne distincte pour la tarification de l'appariteur.
 - Appariteur 4h et moins : 80 \$
 - Appariteur 4h et plus : 160 \$
 - Supplément appariteur : 40 \$
 - Ces tarifs font référence à la grille tarifaire* du Centre sportif et culturel. Ajouter qu'elle s'applique pour toutes nos salles en location.

***Référence** : voir tableaux à la page suivantes, extraits de la Politique de location révisée au 1^{er} janvier 2024.

RÉSOLUTION

Je demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'apporter les modifications mentionnées dans ce rapport à la Politique de location relative aux infrastructures de la Ville de Saint-Pie et qu'ensuite la Politique révisée soit applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

TERRAINS DES LOISIRS

PLATEAUX	ORGANISMES LOCAUX ACCRÉDITÉS ET LIGUES SPORTIVES AUTORISÉES			RÉSIDENTS ET ENTREPRISES LOCALES			NON-RÉSIDENTS ET ENTREPRISES EXTÉRIEURES		
	Tarif unité	Journée complète	Weekend (2 jours ½)	Tarif unité	Journée complète	Weekend (2 jours ½)	Tarif unité	Journée Complète	Weekend 2 jours ½
Terrain de balle	75 \$/ bloc de 3h (soirée)	175 \$ incluant le pavillon	400 \$ incluant le pavillon	100 \$/ bloc de 3h (soirée)	200 \$ incluant le pavillon	450 \$ incluant le pavillon	125 \$ / bloc de 3h (soirée)	225 \$ incluant le pavillon	525 \$ incluant le pavillon
Terrain de tennis	20 \$ / h	50 \$	100 \$	25 \$ / h	50 \$	100 \$	30 \$ / h	60 \$	155 \$
Terrain de soccer	30 \$ / h	125 \$	350 \$	45 \$ / h	135 \$	350 \$	55 \$ / 1 h	145 \$	370 \$
Terrain de pétanque	25 \$ / soir incluant le pavillon	75 \$	n/a	40 \$/ bloc de 3h (soirée)	100 \$	n/a	50 \$/ bloc de 3h (soirée)	125 \$	n/a
Patinoire multifonctionnelle	30\$/h 75 \$/ bloc de 3h	175 \$	400 \$	40\$/h	200 \$	450 \$	50 \$ / h	225 \$	525 \$
Patinoire de dek hockey	30\$/h 75\$/bloc de 3h	175 \$	400 \$	40\$/h	200 \$	450 \$	50 \$ / h	225 \$	525 \$
Pavillon des loisirs	50 \$ appariteur inclus	50 \$ Appariteur inclus	N/A	50 \$ /salle 45 \$ / appariteur	50 \$ /salle 90 \$ / appariteur	N/A	75\$/salle 45\$/ appariteur	75\$/salle 90\$/ appariteur	n/a
Terrain complet	Une demande détaillant les activités et la liste des plateaux et espaces visés devra être adressée au conseil municipal. Le conseil déterminera un prix forfaitaire pour la location, par résolution.						N/A		

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

Répartition des frais pour l'appariteur :

Les frais liés à l'appariteur inclus : le montage, le démontage, l'ouverture et la fermeture de la salle et dans certains cas la surveillance de la salle.

- Appariteur 4h et moins : pour 1 appariteur payé au minimum 2 heures pour le déplacement.
- Appariteur plus de 4h : pour 2 appariteurs payé au minimum 2 heures ou pour 1 appariteur pour 4h et plus.
- Supplément appariteur : pour un 3^e appariteur ou pour tout déplacement supplémentaire ou temps supplémentaire.
- Surveillance sur place : exigée pour les activités sportives, les réceptions à grand déploiement, les réceptions pour funérailles et toute autre location où la direction du Service des loisirs juge qu'elle nécessite la présence d'un appariteur, en plus des frais pour le montage et le démontage.
- Réceptions privées : dorénavant les clés pour procéder à l'ouverture et la fermeture des salles ne sont plus remises aux locataires, sauf sur approbation de la direction générale. Les appariteurs ont la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture des salles.

9. INVITATION AU 5 À 7 DE NOËL DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Cette année, le 5 à 7 aura lieu le jeudi 12 décembre, dès 17h, à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque.
- Comme à chaque année, vous serez invités à signer des cartes de vœux pour les bénévoles.

DEMANDE ADRESSÉE AU CONSEIL

Est-ce qu'il y aurait au moins 2 membres du conseil de disponibles le 12 décembre afin de remettre les cartes de vœux aux bénévoles de la bibliothèque?

10. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS - PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2022-2024

- Le bilan d'activité pour l'année 2023-2024 est à déposer au plus tard le 20 décembre 2024, après quoi le dernier versement de 20% nous sera remis (9 000 \$).
- Malheureusement, ce programme ne sera pas reconduit, il s'agit de la dernière année. À ce jour, aucune annonce d'aide financière n'a été faite pour les programmes de subvention pour la criminalité.

11. SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS VILLE DE SAINT-PIE

- Tous les membres du conseil sont invités à la soirée de Noël des employés de la Ville de Saint-Pie, qui aura lieu le vendredi 6 décembre dès 17h à la salle du Joli-Site.
- Merci de confirmer votre présence à Julie Nicolas.



12. DEMANDE D'UN ORGANISME EXTERNE POUR LOCATION DE SALLE

- Le 22 octobre, nous avons reçu une demande pour louer le gymnase du Centre sportif et culturel pour l'organisation d'une soirée de danse country en mars 2025 au profit d'une Fondation. L'organisatrice demande également un tarif préférentiel.
- Vous trouverez les informations et la demande.

DISCUSSION

J'invite les membres du conseil à prendre connaissance de la demande.

Avis de la directrice des loisirs : le Service des loisirs offre déjà des soirées dansantes avec la même professeure de danse au profit de la Fête nationale, en février et en mars 2025. Je crains de dédoubler l'offre de service et que ça nous nuise pour amasser des fonds.



RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2024 SERVICE DES LOISIRS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

19 octobre 2024

Statistiques du 19 septembre 2024 au 19 octobre 2024

NOMBRE DE PRÊTS

ADULTES	1717
ENFANTS	831
Garderies, écoles	108
Total :	2656 documents prêtés

8 heures d'utilisation pour SourisNet

Tricot

- 19 septembre – 4 participantes
- 26 septembre – 5 participantes
- 3 octobre – 4 participantes
- 10 octobre – 4 participantes
- 17 octobre – 4 participantes

Bridge

- 19 septembre – 11 participants
- 26 septembre – 8 participants
- 3 octobre – 16 participants
- 10 octobre – 12 participants
- 17 octobre – 16 participants

Conversation en anglais

- 19 septembre – 5 participantes
- 26 septembre – 6 participantes
- 3 octobre – 6 participantes
- 10 octobre – 5 participantes
- 17 octobre – 6 participantes

Heure du conte

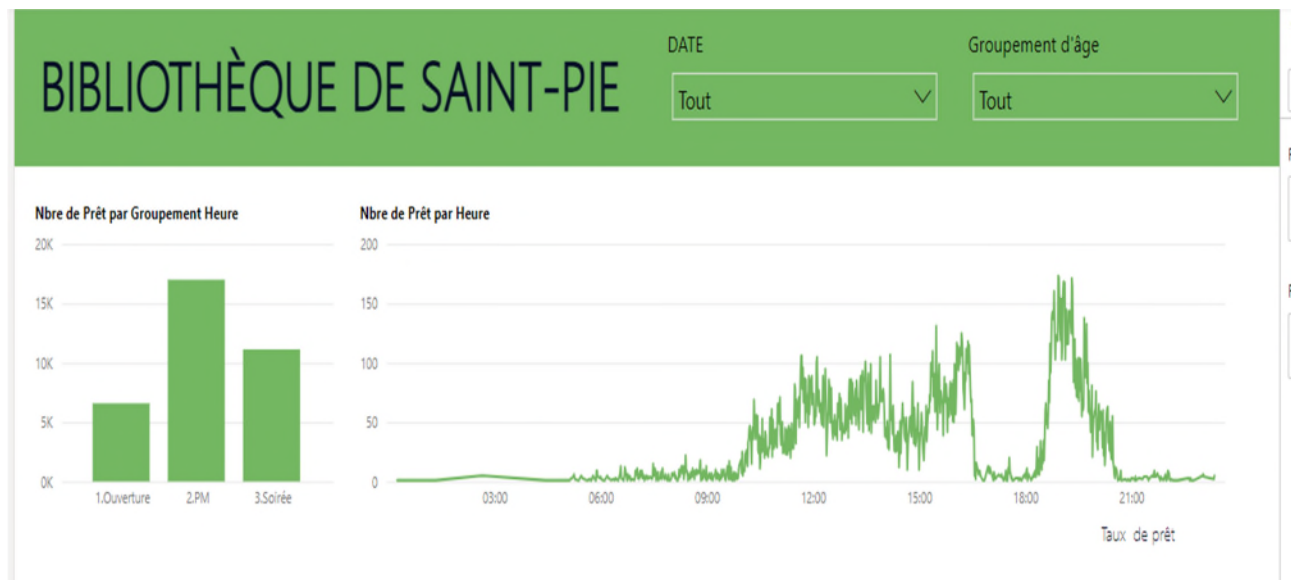
- 25 septembre – 43 petits + 15 parents

Visites

- 2 octobre : visite de la classe de 5^e année Josiane – 20 jeunes
- 3 octobre : Visite service de garde Les P'tits villageois – 24 petits
- 9 octobre : Visite de Richard Gougeon, écrivain pour recherches à la biblio

Autres activités

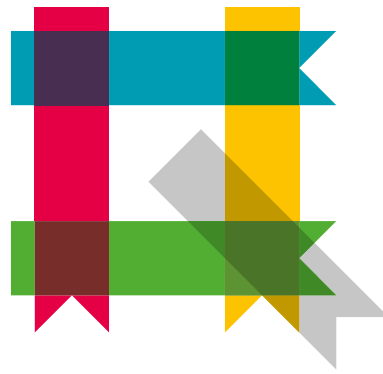
- Exposition à la bibliothèque : Pierre Dubuc, artiste autodidacte
- 27 septembre - Journées de la Culture Cyanotype avec Maureen - 13 participants dont 4 provenant de municipalités autres que St-Pie
- 10 octobre – Conférence « Éviter les pièges de la fraude » par Caisse Desjardins St-Hyacinthe – 12 personnes
- 19 octobre – Balade d'identification des plantes – 5 participantes



Tendances des heures de fréquentation de la biblio octobre 2024. Les mouvements hors des heures d'ouverture sont les activités en ligne dont le renouvellement des documents.

L'image de gauche, ce sont les prêts effectués dans les 500 derniers jours d'ouverture.

Martine Garon
Responsable de la bibliothèque



BiblioQUALITÉ

Ville de Saint-Pie

Diagnostic BiblioQUALITÉ 2024

Année de référence : 2023

Table des matières

Présentation du programme	3
---------------------------	---

PRÉSENTATION DES DONNÉES

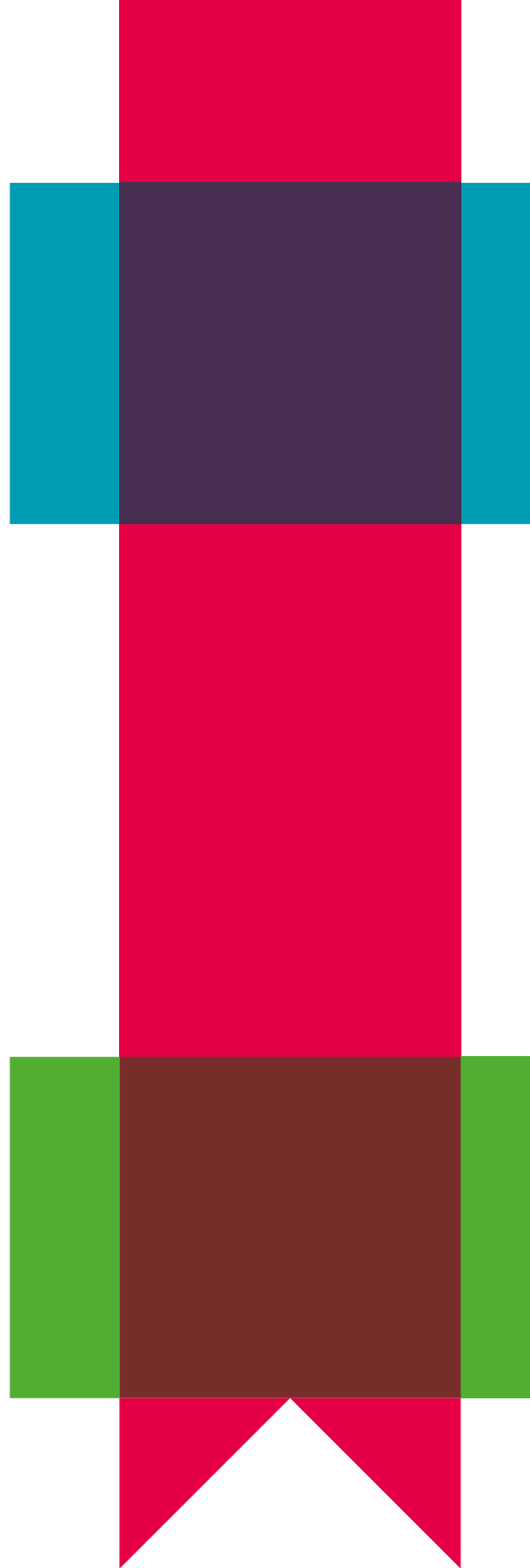
Modalités d'évaluation	4
Résultat global de la ville de Saint-Pie	5
Résumé des résultats	7
Dépenses d'acquisition	10
Heures d'ouverture	12
Superficie	14
Places assises	16
Ressources humaines	18
Bonus et pénalités	21
Retombées	22
Glossaire	23
Pondération adaptée pour les ressources humaines	26
À propos de l'Association des bibliothèques publiques du Québec	30
À propos du Réseau BIBLIO du Québec	30

Présentation du programme

Le programme BiblioQUALITÉ reconnaît, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements qui sont faits dans les bibliothèques publiques par chaque municipalité membre de l'ABPQ ou d'un Réseau BIBLIO régional participant.

Partout au Québec, les municipalités travaillent à améliorer le cadre de vie de leur communauté en participant activement à l'offre de services aux citoyennes et aux citoyens, notamment celui de la bibliothèque publique. Il est souhaitable que l'obtention du plus haut niveau soit une motivation permanente à l'amélioration continue des services offerts par les bibliothèques publiques auprès de leurs clientèles.

BiblioQUALITÉ s'appuie sur une série d'indicateurs quantifiables issus des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec* (lignesdirectricesbiblioquebec.ca). Pour chaque indicateur, un pointage est attribué afin de déterminer le niveau atteint par la bibliothèque.



Modalités d'évaluation



Chaque municipalité est évaluée sur des indicateurs quantifiables qui sont fondamentaux au bon fonctionnement d'un service de bibliothèque :

- Dépenses d'acquisition (incluant le taux de rafraîchissement);
- Heures d'ouverture;
- Superficie;
- Places assises;
- Ressources humaines (employées et employés temps complet, bibliothécaires, techniciennes et techniciens).

À ces indicateurs s'ajoutent deux éléments :

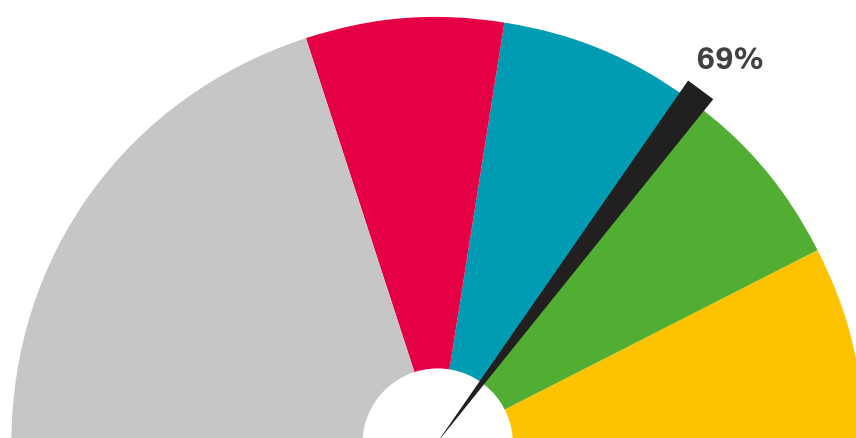
- Une bonification si la bibliothèque a aboli les frais de retard;
- Une pénalité si l'abonnement à la bibliothèque est tarifé.

Chaque indicateur est associé à une ligne directrice reconnue et un pointage reflète la pondération accordée à chacun. Un ruban est associé à chacun des niveaux, le ruban 5 signifiant l'excellence.

Le programme fait appel au niveau d'excellence des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*. Pour les bibliothèques publiques autonomes (qui desservent généralement les municipalités de plus de 5 000 habitantes et habitants), les données sont extraites de StatBib¹, alors que les bibliothèques qui desservent des municipalités de moins de 5 000 habitantes et habitants sont analysées selon les données recueillies annuellement par les Réseaux BIBLIO régionaux, à moins qu'elles n'aient le statut de bibliothèque publique autonome.

¹ Consultez la définition de StatBib dans le glossaire en fin de document.

Résultat global de la ville de Saint-Pie



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	60 %	59 %	56 %	62 %	55 %	69 %

La ville de Saint-Pie a obtenu un résultat global de 69 % pour l'année 2023 et se voit décerner un niveau 3.

LA VILLE DE SAINT-PIE EN COMPARAISON AVEC LES AUTRES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC

Moyenne²

		Écart
Ensemble des villes québécoises membres ABPQ	70 %	-1 %
Villes moins de 10 000 hab. (membres ABPQ)	73 %	-4 %
Ville de Saint-Pie	69 %	

Médiane³

		Écart
Ensemble des villes québécoises membres ABPQ	69 %	0 %
Villes moins de 10 000 hab. (membres ABPQ)	71 %	-2 %
Ville de Saint-Pie	69 %	

Rang percentile⁴

Ensemble des villes québécoises membres ABPQ	51 ^e
Villes moins de 10 000 hab. (membres ABPQ)	42 ^e

2, 3, 4 Consultez les définitions dans le glossaire en fin de document.

Résumé des résultats

Dépenses d'acquisition



- Données 2023 : acquisition de 1 229 livres imprimés

Heures d'ouverture



- Données 2023 : 23 heures

Superficie



- Données 2023 : 512 m²

Places assises



- Données 2023 : 35 places assises

Résumé des résultats

RESSOURCES HUMAINES

Employées et employés

ETC⁵/10 000 hab.



- Données 2023 : 2,17 empl. ETC par 10 000 hab., soit 1 empl.

Bibliothécaires

ETC⁶/10 000 hab.



- Données 2023 : 0 bibliothécaire par 10 000 hab.

Techniciennes et techniciens

ETC⁷/10 000 hab.



- Données 2023 : 1,69 techn. ETC par 10 000 hab.

5,6,7 Consultez la définition dans le glossaire en fin de document.

Présentation des résultats

La section Présentation des résultats se découpe en cinq sous-sections correspondant aux cinq indicateurs évalués dans le cadre du programme BiblioQUALITÉ.

Vous y trouverez notamment, pour chacune des sections, un odomètre offrant une représentation visuelle du résultat obtenu, un tableau montrant l'évolution des résultats sur une période de cinq ans, ainsi que des propositions de cibles à atteindre pour les niveaux supérieurs.

IMPACT DE LA PANDÉMIE

Notez que l'année 2020 a été ajoutée au diagnostic à titre informatif seulement. Pour des raisons circonstancielles dues à la pandémie de COVID-19, cette année ne sera pas évaluée dans le cadre du programme BiblioQUALITÉ.

Dépenses d'acquisition

Les bibliothèques doivent développer leurs collections sur une base régulière afin de les garder vivantes et en bon état.

Les bibliothèques publiques jouent un rôle majeur au sein de la société. Elles ont la responsabilité de cultiver le goût de la lecture chez les citoyennes et les citoyens. Il est donc primordial d'assurer un bon taux de rafraîchissement des collections et d'investir dans une grande diversité de contenus culturels pour favoriser l'épanouissement des usagères et des usagers.

- Les dépenses d'acquisition sont calculées en fonction du nombre d'acquisitions de livres imprimés pour l'année (les livres numériques et les documents audiovisuels sont exclus du calcul).
- Le taux de rafraîchissement d'une collection se calcule en prenant le nombre de documents acquis dans une année, divisé par le nombre de documents présents dans la collection, exprimé en pourcentage.
- Les calculs sont basés sur un taux de rafraîchissement annuel de 9 %.

Note: Conformément aux *Lignes directrices des bibliothèques publiques du Québec*, le calcul des dépenses d'acquisition ne tient pas compte du nombre de livres numériques ni du nombre de documents audiovisuels acquis en cours d'année. Cette exclusion est attribuable au fait que certains réseaux de bibliothèques possèdent une collection numérique centralisée. Il est donc difficile d'évaluer les collections numériques, puisque nous ne pouvons pas calculer quelle portion d'une collection numérique appartient à quelle bibliothèque (ou ville ou arrondissements).

Dépenses d'acquisition



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	89 %	84 %	72 %	97 %	68 %	66 %



Niveau atteint en 2023 : niveau 4

- Données 2023 : 1 229 livres imprimés
- Pour atteindre le niveau 5 : acquisition de 1 491 livres imprimés
- Pour atteindre le 100 % : acquisition de 1 864 livres imprimés

Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture des bibliothèques publiques doivent être flexibles et étendues pour garantir l'accessibilité de leurs services à tous les citoyens et les citoyennes. L'horaire des bibliothèques publiques doit prendre en compte les disponibilités des citoyennes et des citoyens, qui travaillent principalement les jours de la semaine, et étendre les heures d'ouverture aux soirs et à la fin de semaine pour leur permettre d'utiliser leurs services.

- Le calcul est basé sur celui des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*.
- Le calcul des heures d'ouverture s'effectue en utilisant le total des heures d'ouverture par semaine ainsi que le nombre de points de services.

Heures d'ouverture



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	66 %	66 %	66 %	66 %	66 %	66 %



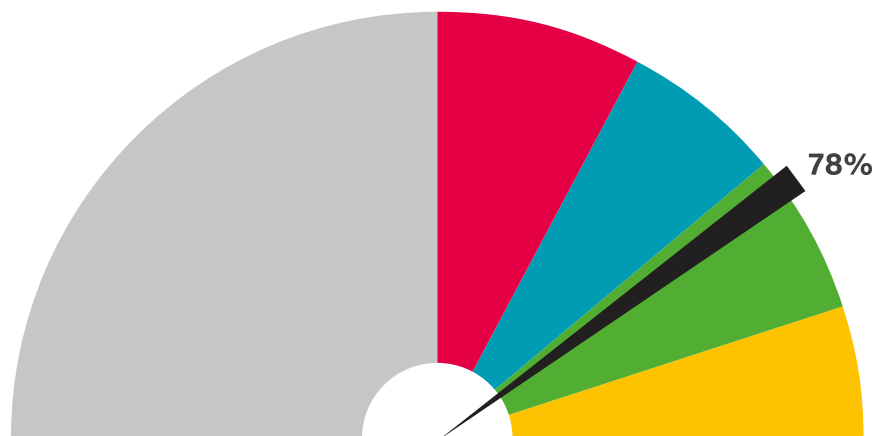
- Niveau atteint en 2023 : niveau 3
- Données 2023 : 23 heures pour l'ensemble des points de service
- Pour atteindre le niveau 4 : 29,75 heures pour l'ensemble des points de service
- Pour atteindre le niveau 5 : 33,25 heures pour l'ensemble des points de service
- Pour atteindre le 100 % : 35 heures pour l'ensemble des points de service

Superficie

La superficie de la bibliothèque a une incidence directe sur sa capacité à développer des espaces adaptés aux différentes clientèles, à acquérir des collections variées et à offrir des activités diverses à la population (formations, conférences, etc.) ainsi que sur le nombre de places assises et de postes de consultation. La superficie d'une bibliothèque devrait correspondre à la taille de la population desservie afin de garantir l'espace nécessaire pour lui offrir des services de qualité.

La superficie est calculée en mètres carrés pour l'ensemble des points de service de la bibliothèque.

Superficie



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	39 %	39 %	39 %	39 %	39 %	78 %

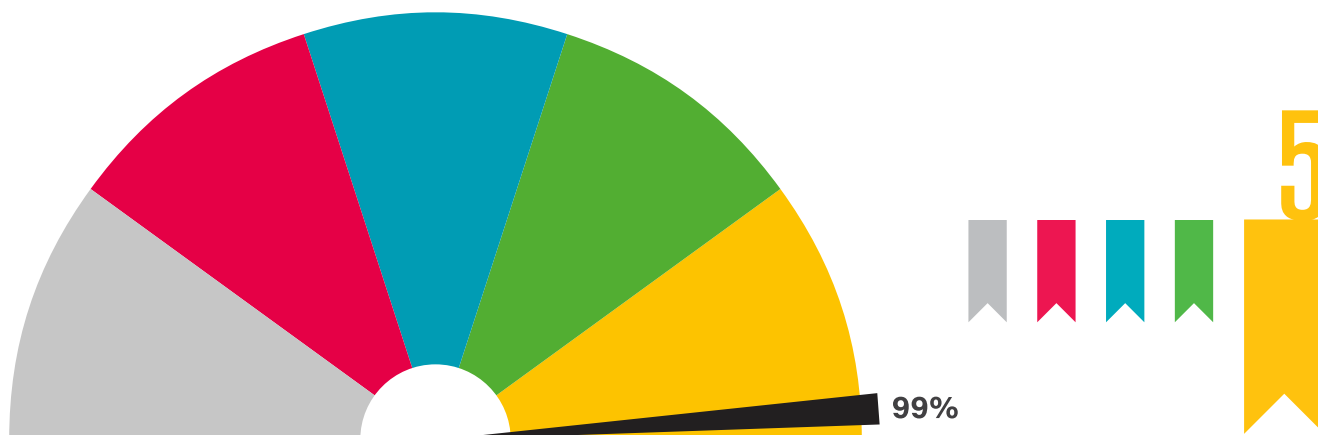
- Niveau atteint en 2023 : niveau 4
- Données 2023 : 512 mètres² pour l'ensemble des points de service
- Pour atteindre le niveau 5 : 592 mètres² pour l'ensemble des points de service
- Pour atteindre le 100 % : 658 mètres² pour l'ensemble des points de service

Places assises

La bibliothèque est un endroit social, un troisième lieu qui permet aux citoyennes et aux citoyens de se retrouver afin d'échanger et de tisser des liens. Le nombre de places assises est un indicateur de grande importance, puisqu'il reflète la volonté de permettre à la communauté d'occuper l'espace-bibliothèque.

Sont comptabilisés dans les places assises : les fauteuils, les postes pour le travail individuel et ceux pour le travail en collaboration de même que les postes informatiques pour le public et ceux dans les salles de groupe, de formation, de création, etc. Sont exclues des places assises : les places dans l'auditorium et dans les salles de conférence ainsi que celles réservées au personnel.

Places assises



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	40 %	41 %	40 %	41 %	41 %	99 %

- Niveau atteint en 2023 : niveau 5
- Données 2023 : 35 places pour l'ensemble des points de service
- Pour atteindre le 100 % : 36 places pour l'ensemble des points de service

Ressources humaines

Le personnel des bibliothèques publiques est au cœur des services offerts aux citoyennes et aux citoyens. Les bibliothèques doivent être dotées de ressources humaines formées et en quantité suffisante pour bien répondre aux besoins des usagères et des usagers. Le nombre d'employées et d'employés doit correspondre aux besoins de la population en fonction de sa taille (nombre d'habitantes et d'habitants), du nombre de points de service, des heures d'ouverture de la bibliothèque, etc.

C'est grâce aux ressources humaines que les bibliothèques peuvent offrir des activités variées, des services de référence et d'aide aux lectrices et aux lecteurs, de l'accompagnement au comptoir de prêt, des formations à l'informatique et aux technologies, etc., tout en assurant un bon fonctionnement des opérations de circulation (prêts, retours, lecture de rayons, etc.).

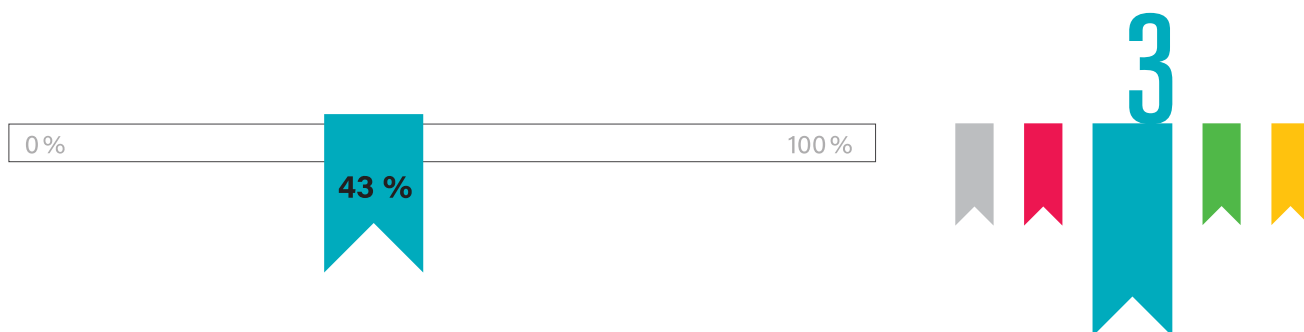
Le calcul des ressources humaines est pondéré en fonction de l'éloignement des régions. La pondération adaptée tient compte de la proximité géographique d'universités offrant la maîtrise en sciences de l'information et de cégeps offrant la technique en documentation. Vous trouverez en annexe le tableau de la pondération adaptée des ressources humaines ainsi qu'une représentation visuelle de cette pondération sous forme de carte géographique.

Si la bibliothèque est membre d'un Réseau BIBLIO régional, la pondération est adaptée pour tenir compte de la présence de techniciennes et techniciens et/ou de bibliothécaires de ce réseau.

Ressources humaines

Résultat global

Le résultat global pour l'indicateur des ressources humaines en 2023 est de 43 %.



Employées et employés ETC⁸



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	35 %	35 %	40 %	38 %	35 %	36 %

- Niveau atteint en 2023 : niveau 2
- Données 2023 : 2,17 empl. ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le niveau 3 : 2,4 empl. ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le niveau 4 : 3,6 empl. ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le niveau 5 : 4,8 empl. ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le 100 % : 6 empl. ETC par 10 000 hab.

⁸ Consultez la définition dans le glossaire en fin de document.
Diagnostic BiblioQUALITÉ | Ville de Saint-Pie

Techniciennes et techniciens ETC⁹



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	96 %	97 %	96 %	97 %	97 %	94 %

- Niveau atteint en 2023 : niveau 5
- Données 2023 : 1,69 techn. ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le 100 % : 1,8 techn. ETC par 10 000 hab.

Bibliothécaires ETC⁹



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

- Niveau atteint en 2023 : niveau 1
- Données 2023 : 0 bibliothécaire par 10 000 hab.
- Pour atteindre le niveau 2 : 0,24 bibliothécaire ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le niveau 3 : 0,48 bibliothécaire ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le niveau 4 : 0,72 bibliothécaire ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le niveau 5 : 0,96 bibliothécaire ETC par 10 000 hab.
- Pour atteindre le 100 % : 1,2 bibliothécaire ETC par 10 000 hab.

Bonus et pénalités

BONUS ABOLITION DES FRAIS DE RETARD

Les bibliothèques ayant complètement aboli les frais de retard obtiennent une bonification sur le total des points cumulés.

Bonus accordé à la ville de Saint-Pie en 2023

Oui **Non**

PÉNALITÉ TARIFICATION DE L'ABONNEMENT

Les bibliothèques qui tarifient l'abonnement pour leurs résidents reçoivent une pénalité sur le total des points cumulés.






Pénalité imposée à la ville de Saint-Pie en 2023

Oui **Non**

Retombées

Des investissements de qualité mènent généralement vers des retombées positives. De façon générale, plus les indicateurs d'investissement augmentent, plus les retombées s'améliorent.

Les retombées sont présentées à titre indicatif et n'ont aucun impact sur le niveau obtenu pour chacun des indicateurs.

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	Pourcentage d'augmentation ou de diminution par rapport à l'année précédente ¹⁰	
 Nombre d'usagères et d'usagers inscrits (abonnement)	2 052	2 009	2 023	2 122	2 183	+3 %	↑
 Pourcentage d'abonnées et d'abonnés sur la population desservie	36 %	35 %	35 %	37 %	37 %	-0 %	↔
 Nombre de prêts	28 702	24 617	29 682	32 769	36 270	+11 %	↑
 Nombre d'entrées physiques (fréquentation)	ND	1 750	1 750	2 562	3 000	+17 %	↑
 Nombre d'activités	149	36	70	107	128	+20 %	↑

10 Présentation de la grille de variation : Entre -1,99 et +1,99 : Neutre, +2 : Augmentation, -2 : Diminution

Glossaire

BIBLIOTHÉCAIRE

Les bibliothécaires possèdent un diplôme de deuxième cycle universitaire en bibliothéconomie ou en sciences de l'information décerné par une université reconnue.

Personne qui organise, conserve et diffuse les diverses collections d'une bibliothèque traditionnelle ou virtuelle ou d'un service d'information et qui offre des services de consultation et de formation à diverses clientèles en vue d'assurer la gestion efficace du service et de faciliter l'accès à l'information par les clientes et clients.

(Source: *Repères de la GRICS*)

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE OU PRINCIPALE

Habituellement, la partie ou les parties d'une unité administrative où sont situées les principales fonctions administratives et la partie essentielle des collections et des services.

Une unité administrative comprenant plusieurs bibliothèques annexes ne comprend pas nécessairement de bibliothèque centrale.

ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET (ETC)¹¹

Unité de mesure qui exprime le nombre d'années-personnes rémunérées. Dans le calcul du nombre d'employées et employés rémunérés d'une bibliothèque, le total des ETC correspond au nombre d'employées et employés travaillant à temps complet, plus l'équivalent en personnes des heures travaillées par le personnel à temps partiel (sur la base de 1 820 heures travaillées au cours d'une même année financière).

11 Définition provenant des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*

MÉDIANE

La médiane est la donnée située exactement au milieu d'un ensemble de données. Elle sépare en deux parties égales cet ensemble de données, de sorte que le nombre de données inférieures équivaut au nombre de données supérieures. Si la médiane est établie à 53 % et qu'une bibliothèque obtient un résultat de 62 %, elle sait qu'elle fait partie de la portion plus performante de l'ensemble des bibliothèques. À l'inverse, si son résultat est de 49 %, elle sait qu'elle fait partie de la portion des bibliothèques ayant moins bien performé.

MOYENNE

La moyenne est la somme des données d'un ensemble divisée par le nombre de données de cet ensemble.

RANG PERCENTILE

Le rang percentile permet de positionner un résultat individuel sur un ensemble de résultats. Si une bibliothèque se situe au 60^e rang percentile, cela signifie que son résultat est supérieur ou égal à 60 % des bibliothèques. À l'inverse, cela signifie également que son résultat est inférieur ou égal à 40 % des bibliothèques.

STATBIB

StatBib permet de produire et d'exploiter des rapports statistiques personnalisés sur les bibliothèques publiques québécoises. Recueillies depuis 2007 dans le cadre de l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques – la source nationale de données sur les bibliothèques du Québec –, les statistiques touchent tant les collections, les usagers et les installations que le personnel, les revenus et les dépenses. StatBib offre la possibilité d'utiliser différents critères pour filtrer les résultats, qui peuvent ensuite être imprimés, sauvegardés et téléchargés dans un fichier Excel sous forme de tableaux. StatBib est une réalisation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

(Source : StatBib)

TAUX DE RAFRAÎCHISSEMENT¹²

Le taux de rafraîchissement d'une collection se calcule en prenant le nombre de documents acquis dans une année divisé par le nombre de documents présents dans la collection, exprimé en pourcentage.

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN DOCUMENTATION

Les techniciennes et techniciens en documentation détiennent un diplôme en techniques de la documentation délivré par un collège reconnu.

Personne qui effectue des tâches liées à l'acquisition, au traitement documentaire, à la gestion, à la conservation et à la diffusion de tous les types de documents conservés dans les bibliothèques, les centres d'archives ou autres institutions en vue de les maintenir dans les meilleures conditions possibles et de les rendre facilement accessibles.

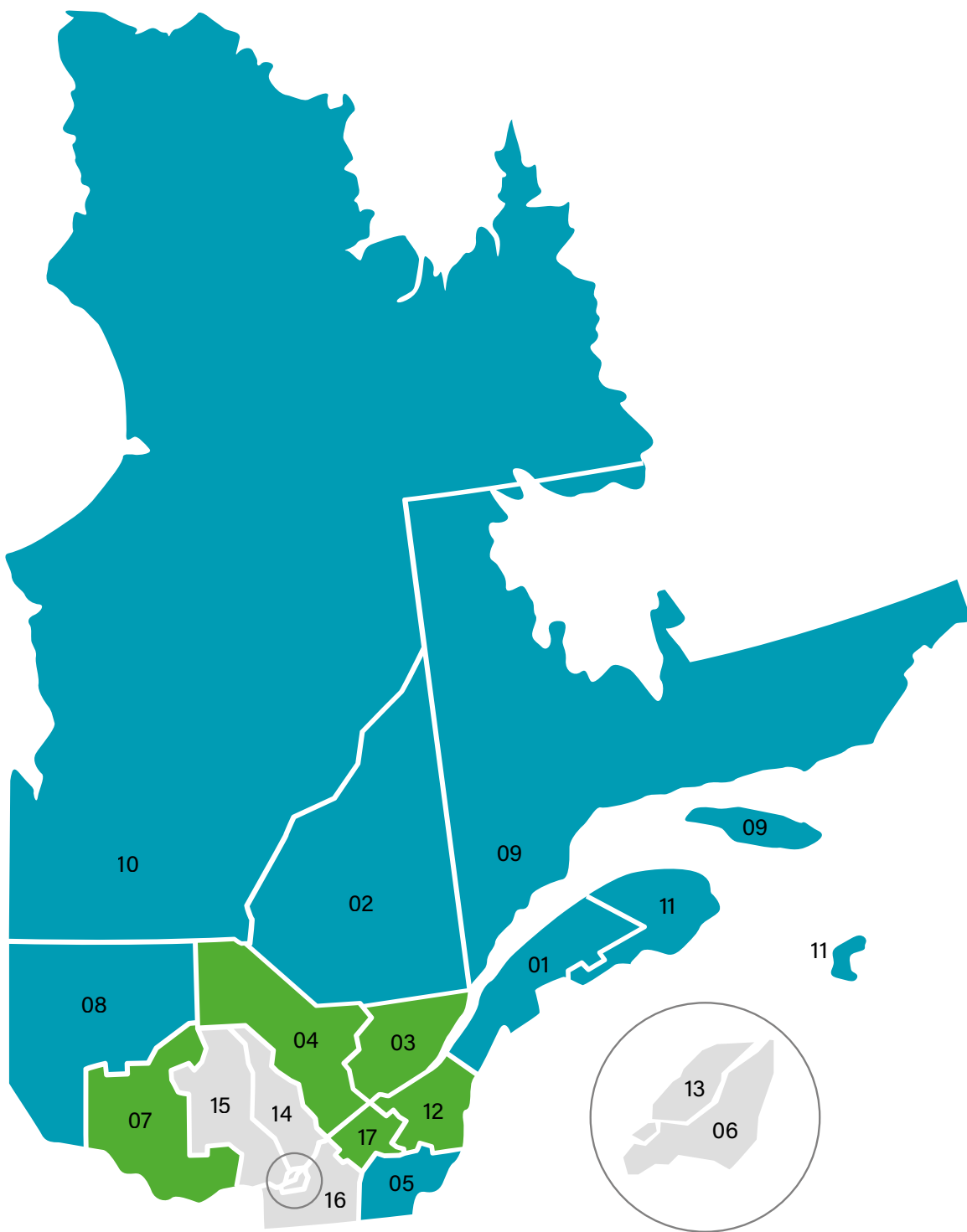
(Source : *Repères de la GRICS*)

12 Définition provenant des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*

Pondération adaptée pour les ressources humaines

Le calcul des ressources humaines est pondéré en fonction de l'éloignement des régions. La pondération adaptée tient compte de la proximité géographique d'universités offrant la maîtrise en sciences de l'information et de cégeps offrant la technique en documentation. Vous trouverez ci-dessous le tableau de pondération adaptée ainsi qu'une représentation visuelle de cette adaptation sous forme de carte géographique.

Région	Pondération adaptée pour les techniciennes et les techniciens	Pondération adaptée pour les bibliothécaires
01 Bas-Saint-Laurent	Oui	Oui
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Oui	Oui
03 Capitale-Nationale	Non	Oui
04 Mauricie	Non	Oui
05 Estrie	Oui	Oui
06 Montréal	Non	Non
07 Outaouais	Non	Oui
08 Abitibi-Témiscamingue	Oui	Oui
09 Côte-Nord	Oui	Oui
10 Nord-du-Québec	Oui	Oui
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Oui	Oui
12 Chaudière-Appalaches	Non	Oui
13 Laval	Non	Non
14 Lanaudière	Non	Non
15 Laurentides	Non	Non
16 Montérégie	Non	Non
17 Centre-du-Québec	Non	Oui



- Régions ayant une pondération adaptée pour les techniciennes et les techniciens, et les bibliothécaires
- Régions ayant une pondération adaptée pour les techniciennes et les techniciens, ou les bibliothécaires
- Régions sans pondération adaptée



L'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) est la principale association regroupant les bibliothèques publiques québécoises. Depuis 1984, elle exerce un leadership dans le but d'assurer le développement, le positionnement stratégique et le rayonnement des bibliothèques publiques du Québec. L'ABPQ sensibilise les gestionnaires décisionnaires à l'importance d'un service de bibliothèque de qualité pour un accès démocratique et universel des citoyennes et des citoyens au savoir et à la culture.



Le Réseau BIBLIO du Québec est composé de 11 Réseaux BIBLIO régionaux de partout au Québec. Le Réseau soutient le développement et le fonctionnement des bibliothèques québécoises, particulièrement dans les régions rurales. Les bibliothèques membres d'un Réseau BIBLIO régional profitent d'importantes économies d'échelle provenant de la mise en commun et le partage de l'expertise et des ressources. Ceci leur permet d'offrir un meilleur service au grand public.